

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°24/36**
Renouvellement de la labellisation de la structure information jeunesse

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.



Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 20h03) M. CORBIN, Mme GARTENLAUB (à partir de 19h38), M. LEROY, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER (à partir de 19h38), Mme MOISSON, Mme DALAIGRE (à partir de 19h38), M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, M. SOUMARE (à partir de 20h23), Mme TOUCHON, Mme GUERY, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS jusqu'à 20h03
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB à partir de 19h38
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY jusqu'à 20h23
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. MAGADOUX
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme CARLOS
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT

Absents jusqu'à 19h38 : Mme GARTENLAUB, M. FERRIER, Mme DALAIGRE

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

OBJET : RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION DE LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 dans laquelle le positionnement de l'Etat vis-à-vis de l'information jeunesse est conforté,

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »,

Vu le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu la délibération n°21 du Conseil municipal en date du 14 avril 2021 relative au renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse,

Considérant la volonté municipale de promouvoir l'Information Jeunesse via la structure Information Jeunesse à la Ferme de Chalandray, 101 avenue de la République, et de s'inscrire dans la démarche de labellisation par les services de l'Etat,

Considérant que ce label arrive à échéance en juin 2024 et qu'il convient de le renouveler pour les six prochaines années,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
Ne participe pas au vote : M. MILOSEVIC

APPROUVE La demande portant sur le renouvellement de la labellisation de la structure Information Jeunesse de la ville de Montgeron, qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France pour une durée de six ans.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

